Engagement municipal sur le partage et l’agrément de l’espace public

- ENJEUX URBAINS ET MODES DE CONCERTATION
- A CACHAN (Val de Marne)

Source : CAVB
GENTILLY
ARCUEIL
KREMLIN BICETRE
N
RD 920
RN 7
RD 61
CACHAN
VILLEJUIF
RD 55
L'HAY -LES- ROSES
RD 126
RD 126 b
A 6
Réseau de voirie :
principal
primaire
secondaire
FRESNES
A 86
0 km
400 m
ITEM Etudes et Conseil octobre 2003
Sources : Données IGN BD Georoute

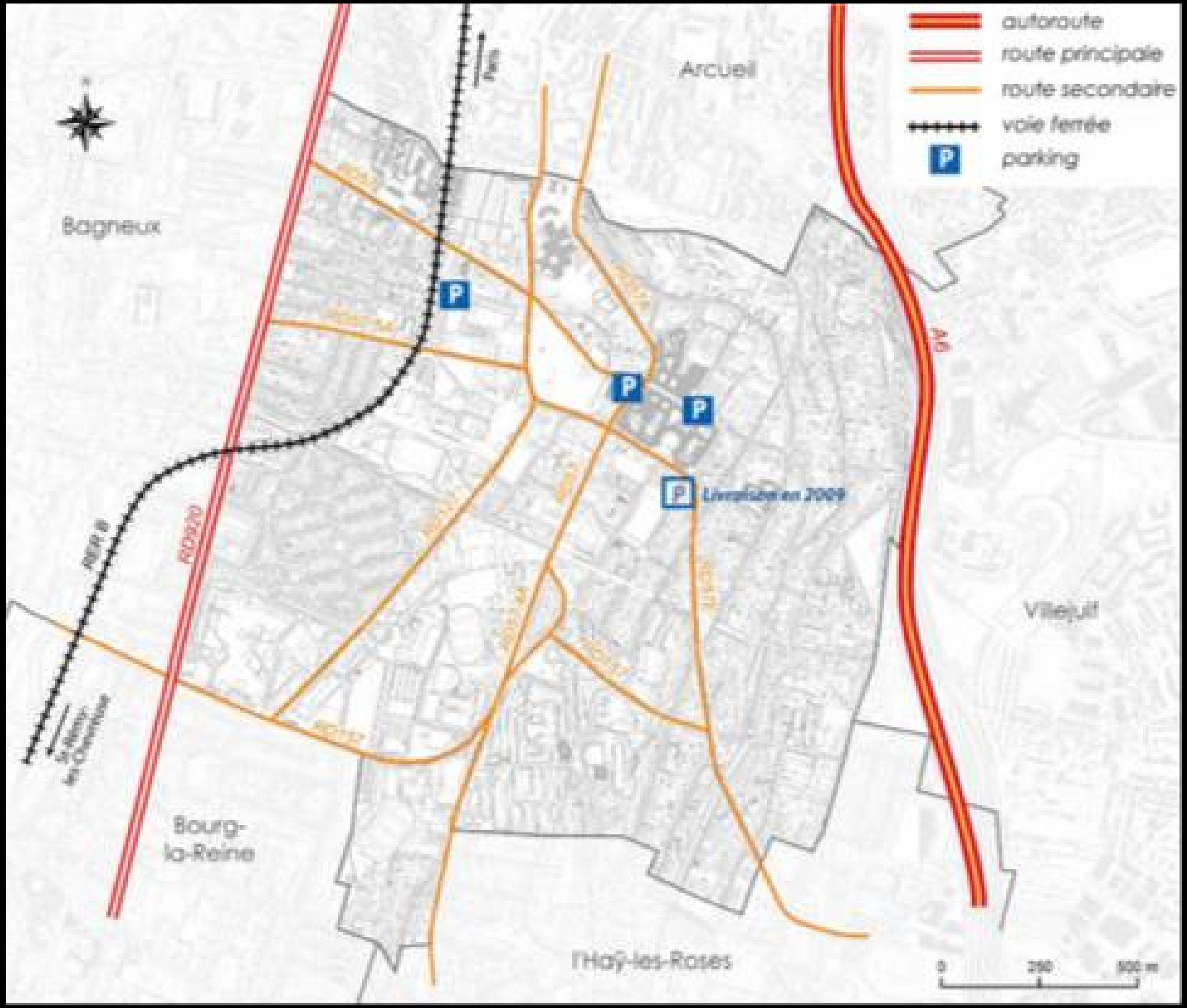
autoroute
route principale
route secondaire
voie ferrée
parking
Arcueil
Bagneux
Bourg-
la-Reine
L'Haÿ-les-Roses
Villejuif
A6
RD920
Livraison en 2009
0
250
500 m

Secteur : 3,8 Km

De Bourg-la-Reine (Place de la Résistance) à l'arrivée de la Porte d'Orléans.

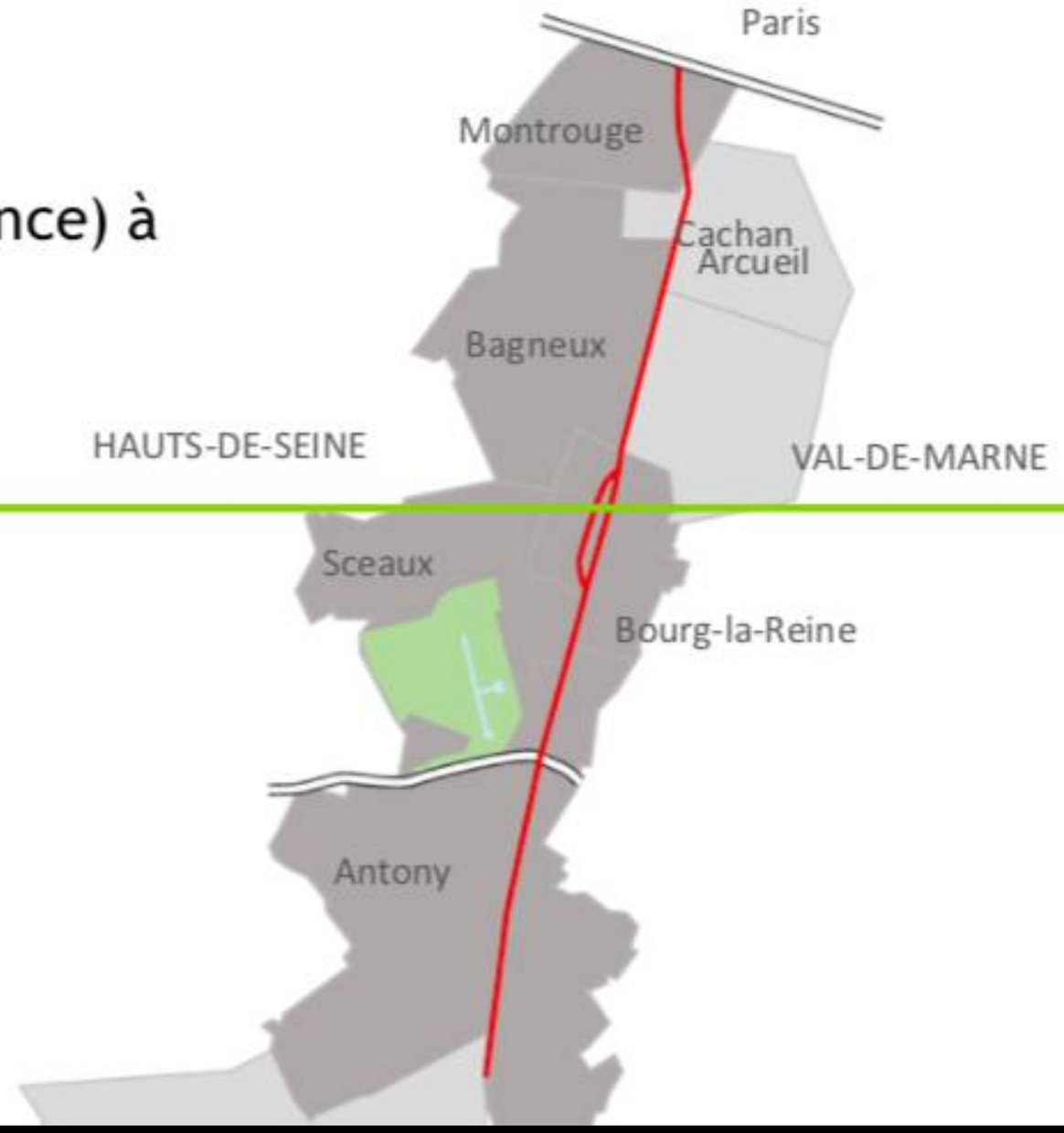

3. — *Grand-Montrouge.* - Route d'Orléans.

P. Marmuse, Paris

CACHAN-BAGNEUX — Avenue Aristide-Briand E. M.

cparama

8048. CACHAN — Gare Métro du Pont-Royal (Station Bagneux) - Avenue Aristide-Briand

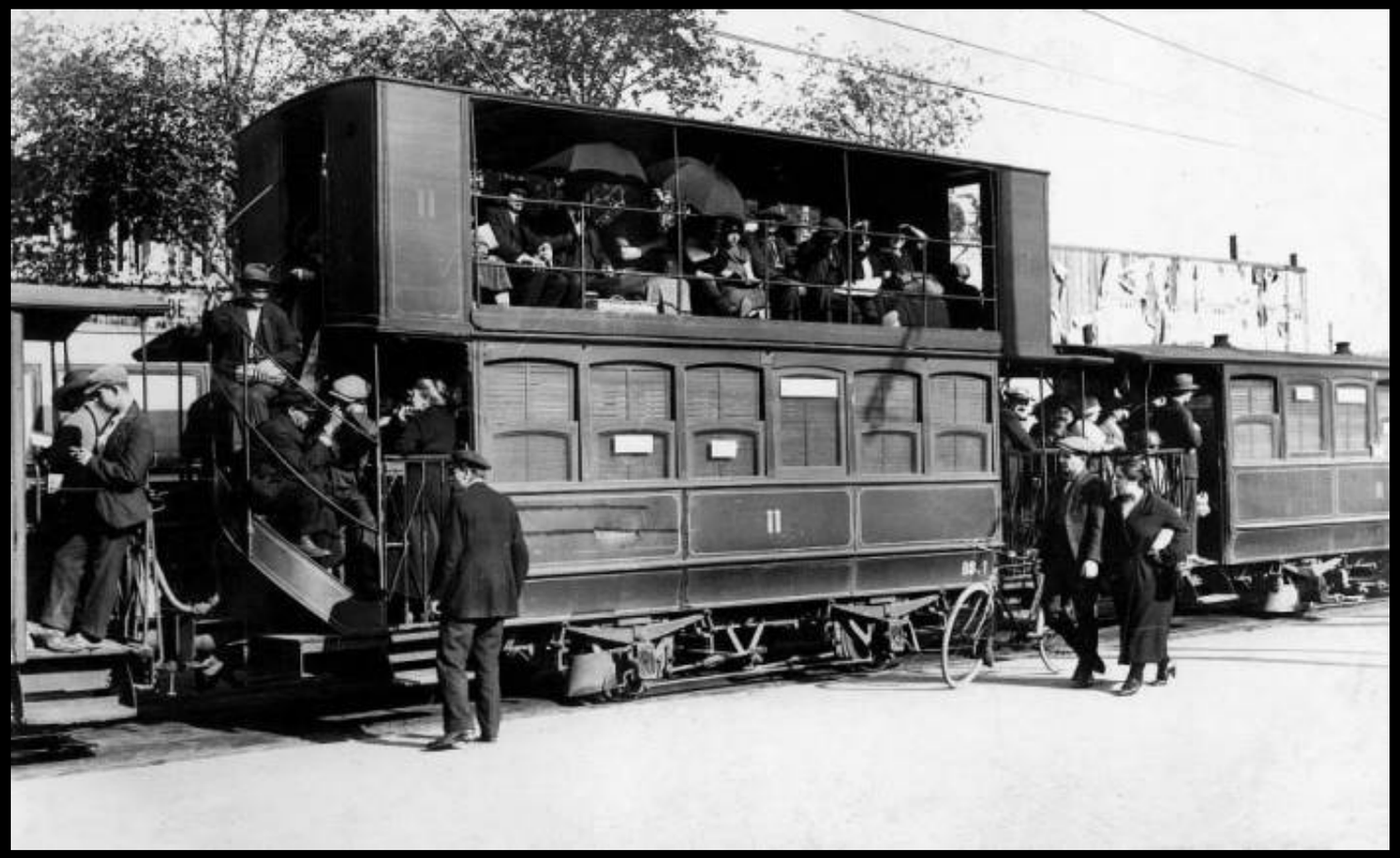

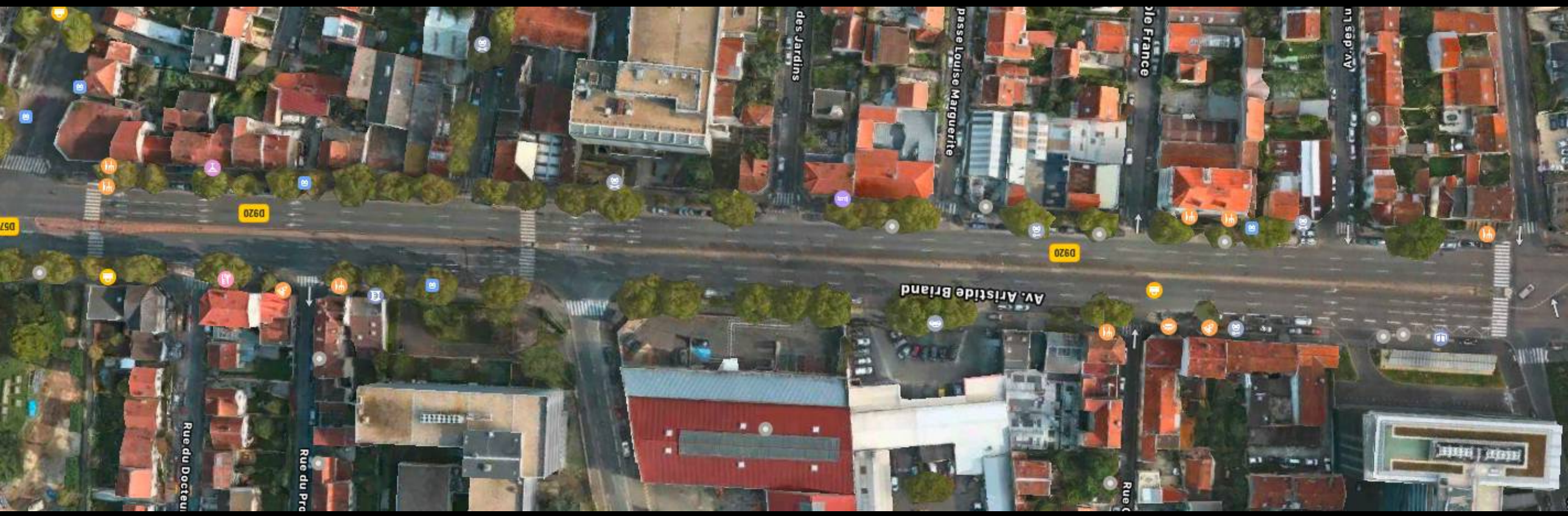
D920
des Jardins
passe Louise Marguerite
le France
Av. des Lu
D920
Av. Aristide Briand
Rue du Docteu
Rue du Pro

midas
midas
Entretien et Services

BAGNEUX
Vers la Province
Bourg-la-Reine
Photomontage page suivante

Photomontage page suivante

Le calendrier

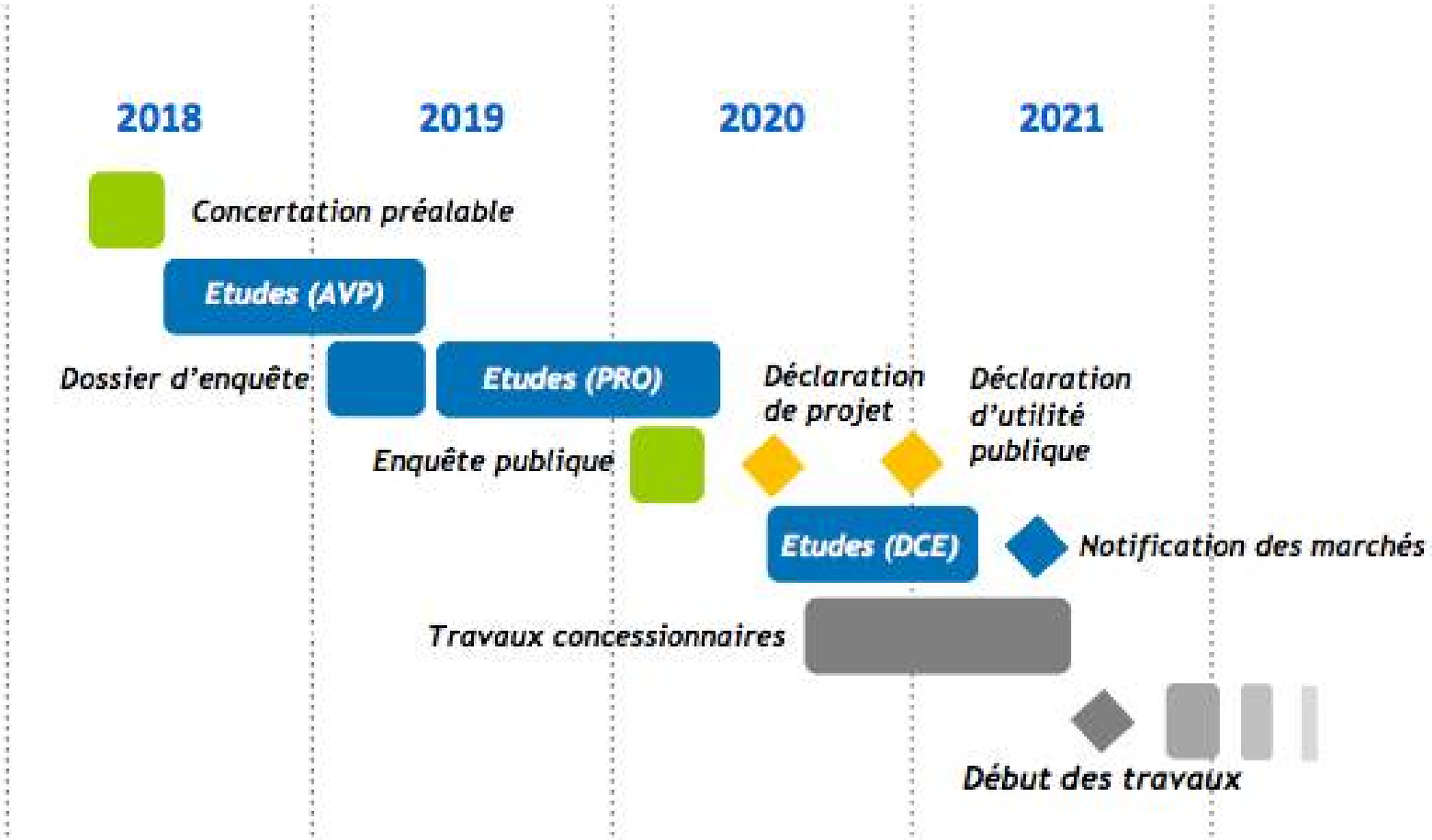

Synthèse finale concertation RD 920
Juillet 2018

AXE 1. Faire du réaménagement de la RD920 un véritable PROJET URBAIN, un axe HABITÉ ET VÉCU pour les RIVERAINS

Prop. 1 - Créer, avec le traitement en plateau piétonnier traversant le **parvis de la gare RER Bagneux**, une véritable polarité de proximité, de vie quotidienne, qualitative et sécurisée, surélevée par rapport à la chaussée et à niveau des trottoirs, avec une vitesse limitée à 30 km/h et des aménagements incitant fortement au ralentissement. (*Nous avions évoqué 20 km/h, qui n'a pas de référentiel spécifique;*
15 km/h pour la zone de rencontre nous paraît excessif sur une RD d'où cette proposition à 30 avec aménagements pour casser la vitesse)

Prop. 2 - Conforter les liaisons "de rive à rive", avec des **traversées piétonnes plus nombreuses** (comme entre le Casino à Bagneux et la rue de la Gare à Cachan), mieux identifiées et plus sécurisées.

Prop. 3 - Mobilier urbain: prévoir des assises positionnées de telle manière à ne pas générer de nuisances pour les riverains, des plantations/des essences endémiques et non allergisantes, un éclairage adapté et suffisant

Prop. 4 - Commerces: réglementer de manière uniforme l'occupation des terrasses et élaborer une charte pour les concessionnaires

Prop. 5 - En matière de **propreté**, prévoir :

- des poubelles suffisamment nombreuses,
- des revêtements faciles à entretenir,
- des aménagements permettant le passage des collecte OM,
- des espaces pour la dépose des containers à poubelle.

Prop. 6 - Assurer le traitement spécifique de certaines façades / certains tronçons de l'axe, et notamment **le dénivelé / talus de la contre-allée de la barre Aristide Briant de la Cité Jardins**

AXE 2. Faire du réaménagement de la RD920 un projet exemplaire en matière de MOBILITÉS DOUCES ET COLLECTIVES

Prop. 7 - Conforter une **voie de bus latérale et en site propre** en direction de Paris, continue jusqu'à la Porte d'Orléans; et nécessairement jusqu'à la Vache Noire.

Prop. 8 - Sécuriser les carrefours pour rendre possible le croisement des usages: visibilité des piétons et cyclistes, matérialisations des traversées des itinéraires cyclables, passages surélevés,…

Prop. 9 - Aménager des **pistes cyclables** suffisamment larges, de 2,30m unidirectionnel (largeur recommandée par le Cerema, pour assurer la sécurité des cyclistes, permettre le dépassement et leur nettoyage), encaissées en contrebas des trottoirs piétonniers, isolées de la circulation automobile par les stationnements et séparées de ces derniers par un espace tampon accueillant les implantations d'arbres

Prop. 10 - Proposer **une offre de stationnement suffisante et variée,** pour tous les modes de déplacements (voitures, vélos, deux roues motorisés,…), pour les livraisons, pour l'accès aux commerces de proximité.